



Licenciement fin d'activité

Par **phil06**, le **28/03/2013** à **19:45**

Bonjour,

un de mes trois employeurs quitte le cabinet médical ou je suis employé, les deux restants me proposent une rupture conventionnelle, je préférerais un licenciement économique, je voudrait savoir si je peux refuser (plus de 20 ans d'ancienneté). ils m'avancent comme raison que je pourrai les attaquer au prud'homme pendant 5 ans, qu'en est il?, a savoir que les deux employeurs restants prennent leur retraite dans 6 mois.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **28/03/2013** à **20:59**

Bonjour,

la rupture conventionnelle n'a pas pour vocation à se substituer au licenciement économique et comme elle implique l'accord des parties, vous pouvez tout à fait la refuser d'autant plus que vous y avez sans doute intérêt, même sans envisager de contester le licenciement, ce que vous pourriez quand même faire de toute façon, mais parce que vous pourriez adhérer au [CSP...](#)

Par **phil06**, le **28/03/2013** à **23:15**

Bonsoir,

Merci de votre réponse, je reviendrais peut être vers vous ou d'autres membres du forum des que j'en saurais plus.

Bien cordialement.